Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 005-200064657-20261020-D2026_019-AR

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

DECISION DU MAIRE n°2026-019

Demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques

Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux,
Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article R.1613-3 ;
Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article R.1613-10 ;
Vu la délibération n°2026-021 du 23 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et notamment de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Considérant que la commune de Vallouise-Pelvoux a subi des dégâts lors des crues lors des événements de décembre 2023, de juin 2024 et de septembre 2024 ;

Considérant que les budgets des exercices 2025 et 2026 tiennent compte des travaux entrepris à la suite des événements précédemment cités et que la capacité réelle de financement de la commune est inférieure ;

Considérant que la commune a connu un événement météorologique majeur le 28 août 2026 ;

Considérant que l'évènement a engendré de nombreux dégâts sur les installations, les équipements et les ouvrages ;

Considérant que des travaux d'urgence de sécurisation des installations, des équipements et des ouvrages sont nécessaires pour assurer la continuité des services publics et pour garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant que ces travaux ont pour objet de sécuriser les enjeux mais également de prévenir les aléas futurs ;

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter des aides financières telles que détaillées dans le plan de financement :

Opération	Opération d'urgence (€ HT)	Opération hors urgence (€ HT)	TOTAL (€ HT)
1. Fonds publics	**236 000,00 €**	**480 000,00 €**	**716 000,00 €**
Dotation de solidarité	236 000,00 €	480 000,00 €	716 000,00 €
2. Auto-financement	**59 000,00 €**	**120 000,00 €**	**179 000,00 €**
Fonds propres	59 000,00 €	120 000,00 €	179 000,00 €
TOTAL général (1+2)	**295 000,00 €**	**600 000,00 €**	**895 000,00 €**

Article 2 :
Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 20 octobre 2026 Le Maire

Gaëlle MOREAU

- ***Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales transmis en Préfecture et notifié***
- ***Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.***